

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1723

Artikel: Ségolène Royal se trompe sur Calida
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ségolène Royal se trompe sur Calida

Jacques Guyaz

Les propos sont passé inaperçus et n'ont pas été repris par les médias. Le 19 février sur TF1, lors de l'émission *J'ai une question à vous poser*, Ségolène Royal a cité une seule entreprise, Aubade, le fabricant de lingerie de sa région Poitou-Charentes racheté par Calida, qui veut délocaliser une partie de la production en Tunisie. La candidate du PS a bien sûr stigmatisé les « patrons suisses » et de manière plus confuse et obscure les « fonds de pensions » qui détiendraient Calida.

Domaine Public a déjà publié un article sur Calida en juin 2006 après l'acquisition d'Aubade. Nous avons vérifié la situation actuelle de l'actionnariat. Le capital action de la Holding Calida qui détient Aubade à 100% se monte à une valeur nominale de 18,45 millions de francs réparti en 369'000 actions. La valeur boursière de la holding est de 161 millions de francs au 31 décembre 2005, selon le rapport corporate governance publié en 2006.

L'entreprise reste largement familiale puisque différents membres de la famille Kellenberger détiennent 47,6% des actions. Un actionnaire privé, Marco Vögele a détenu 12,2% actions jusqu'en 2005, mais sa part actuelle est descendue au-dessous de 5%. D'ailleurs en-dehors de la famille Kellenberger, aucun actionnaire ne détient plus de 5% des actions. Il est bien sûr possible que des caisses de pension détiennent des actions de Calida, entreprise profitable et bien gérée, mais aucun investisseur institutionnel n'est en position d'exercer un contrôle sur cette société.

En parlant de fonds de pension au sujet de Calida, Ségolène Royal a donc commis une erreur qui n'est pas très grave mais qui traduit cette étrange propension des élites françaises à diaboliser les retraites par capitalisation et à ignorer d'une manière générale tout ce qui a trait de près ou de loin aux marchés financiers.